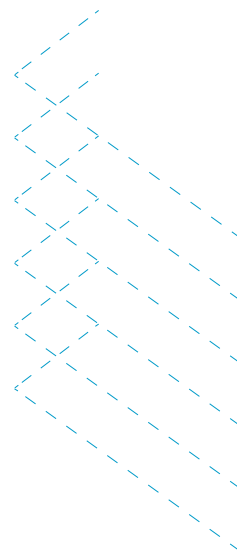


GUIDE DES REPRÉSENTANT•E•S FMRQ SIÉGEANT À DES COMITÉS EXTERNES

Le présent document se veut un outil de référence destiné aux médecins résident•e•s qui s'engagent à agir en tant que représentant•e•s de la FMRQ à titre de membres d'un comité au sein d'une organisation externe. Il s'agit d'un inventaire global et structuré des différents rôles et attentes découlant de cet engagement afin que l'opinion et les intérêts des médecins résident•e•s québécois soient pris en compte au sein des organisations québécoises et fédérales impliquées, principalement en pédagogie médicale.

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION GÉNÉRALE	p - 01
Mission	p - 01
Implication et rayonnement de la FMRQ	p - 01
AVIS DE CONFIDENTIALITÉ	p - 02
Processus de transmission de l'information confidentielle	p - 02
EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA FMRQ	p - 03
Libération sans pénalité sur le plan de la validité du stage (75%)	p - 04
Libération sans pénalité financière	p - 04
Déplacements et hébergement	p - 05
Jetons de présence	p - 05
RAPPORT POST-RÉUNION	p - 06
Quoi?	p - 06
Comment?	p - 06
Pourquoi?	p - 07
À qui?	p - 07
ANNEXE 1	p - 08
Secteurs d'intervention - Contacts	
ANNEXE 2	p - 09
Liste des principaux sujets pertinents sur lesquels la FMRQ a pris position récemment	
ANNEXE 3	p - 10
Liste des organisations externes	
ANNEXE 4	p - 12
Politique de remboursement des dépenses de la FMRQ	
ANNEXE 5	p - 16
Formulaire de remboursement des dépenses	
ANNEXE 6	p - 17
Gabarit de rapport de réunion	
ANNEXE 7	p - 18
Libération sans pénalité (75%)/Lettre de confirmation	



INFORMATION GÉNÉRALE

MISSION

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) regroupe et représente les associations de médecins résident·e·s du Québec et leurs membres. À cette fin, elle poursuit la mission suivante : « *L'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux, académiques et professionnels des syndicats et de leurs membres* ».

IMPLICATION ET RAYONNEMENT DE LA FMRQ

L'organisation réunit actuellement quelque 3 600 membres, qui se destinent à une pratique en médecine de famille ou à l'une des 59 autres spécialités médicales reconnues au Québec. La durée de la formation postdoctorale en médecine de famille est de deux (2) ans, avec possibilité d'effectuer une formation complémentaire de trois (3) à douze (12) mois. La formation en spécialité médicale, chirurgicale ou de laboratoire est d'une durée de cinq (5) à huit (8) ans, avec possibilité d'effectuer une formation complémentaire d'un maximum de deux (2) ans justifiée et approuvée par le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS). Cette dernière formation est obligatoire pour ceux et celles qui se destinent à un poste en milieu universitaire.

Dans le cadre de ses activités, la FMRQ est responsable de la négociation de l'entente collective déterminant les conditions de travail et de pratique des membres et voit à ce que celle-ci soit respectée au sein des milieux de formation. Elle négocie également un ensemble de services financiers et d'ententes sur le plan des assurances personnelles. De plus, elle organise, entre autres, depuis plus de 20 ans, la Journée Carrière Québec, foire de l'emploi médical représentant toutes les régions du Québec, ainsi que le Congrès de médecine familiale dans les 10 dernières années. La Fédération intervient également dans les dossiers concernant la santé et le bien-être des médecins résident·e·s, tant sur le plan personnel que professionnel. La planification et la répartition des effectifs médicaux constitue pour sa part un dossier prioritaire, alors que les pénuries d'hier font place à la saturation dans diverses disciplines.

La Fédération représente également ses membres au sein de plus de 12 organisations et au-delà de 50 comités externes qui forment l'avenir du réseau de la santé québécois et de la médecine au Canada. Elle y fait valoir les préoccupations de la relève médicale ainsi que les solutions que cette dernière souhaite apporter dans le but d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé et la qualité de l'acte médical, et ce, dans un souci constant de répondre aux besoins croissants de la population et de maintenir l'excellence de la médecine au Québec. La FMRQ se prononce aussi régulièrement sur les politiques, projets de loi et règlements, qui sont mis de l'avant par le gouvernement du Québec ou le Collège des médecins du Québec, et soulève les préoccupations des médecins résident·e·s, propose des solutions et dénonce les iniquités et les effets pervers de certaines mesures. La Fédération publie aussi des documents et mémoires faisant valoir la position des médecins résident·e·s sur plusieurs grands dossiers qui affectent la société québécoise.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

En ce qui concerne les avis de confidentialité que l'on vous demande de signer à votre arrivée dans un comité externe, sachez que ces ententes s'appliquent à vous, mais visent surtout la FMRQ puisque c'est au nom de la Fédération que vous assistez à ces débats et discussions.

Il est donc très important que vous nous transmettiez toute information même si celle-ci vous apparaît critique ou sensible, compte tenu de l'impact qu'elle pourrait avoir sur vos collègues. On ne peut pas vous interdire de transmettre une information à l'organisation qui vous mandate pour la représenter et ce, peu importe le libellé dans les documents de confidentialité que les comités externes vous demandent de signer.

PROCESSUS DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

Rapport de réunion rédigé par les représentant·e·s transmis à la FMRQ (secteur concerné)

Rapport présenté aux membres du comité concerné

Rapport présenté par le responsable du secteur d'activité aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration prend acte de l'information et adopte une position, au besoin.

Si une décision et/ou avis supplémentaire est nécessaire

Le suivi est assuré par le responsable du dossier

EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA FMRQ

- ▶ Vous participez aux réunions au nom de la FMRQ en tant qu'organisation et au nom de vos collègues médecins résident•e•s du Québec;
- ▶ Vous devez, dans la mesure du possible, participer activement à toutes les réunions et tous les travaux du comité. En cas d'absence à une rencontre ou d'impossibilité de réviser un document en temps opportun, vous devez en aviser la FMRQ;
- ▶ Vous devez, avant la réunion, vous assurer d'obtenir les précisions nécessaires sur tous les points qui ne sont pas clairs pour vous auprès de la FMRQ, afin d'obtenir les réponses à vos questions;
- ▶ Vous devez, avant la réunion, communiquer avec les autres représentant•e•s FMRQ qui seront présents à la même réunion que vous;
- ▶ Lorsque vous participez à une réunion, la FMRQ élabore le rapport des activités courantes, l'envoi à l'organisation/au comité concerné, et vous en transmet une copie par courriel avant la réunion, à titre d'information. Il se peut que l'on vous demande de présenter les faits saillants dudit rapport au moment de la réunion;
- ▶ Vous devez vous assurer de transmettre toute la documentation présentée lors de la réunion à la FMRQ;
- ▶ Prévoyez du temps pour prendre connaissance de la documentation et pour une séance de briefing avec la personne responsable du dossier au sein du personnel de la FMRQ si nécessaire;
- ▶ Vous devez rédiger un rapport post-réunion.

En cas d'incertitude au sujet d'une position de la FMRQ sur une question, vous pouvez communiquer en tout temps avec nos bureaux, afin que la personne responsable puisse vous aider.

ATTENTION

Dans le cadre de vos fonctions, vous représentez la Fédération.

Si on vous demande la position des médecins résident•e•s du Québec sur un sujet particulier, vous devez transmettre cette demande à la FMRQ qui en assurera le suivi.

En aucun cas, vous ne devez transmettre une position énoncée par un groupe de médecins résident•e•s d'une discipline ou d'une association.

LIBÉRATION SANS PÉNALITÉ SUR LE PLAN DE LA VALIDITÉ DU STAGE (75 %)

La FMRQ a convenu avec la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales du Québec de libérer des médecins résident·e·s et ce, sans pénalité sur le plan des absences (75 %), pour qu'ils puissent assister aux activités suivantes :

- Visites d'agrément (Rôle CanMEDS : collaborateur);
- Tout comité ou réunion d'une organisation québécoise ou canadienne liée aux études médicales ou à l'agrément (Rôles CanMEDS : leader, professionnel et collaborateur).

LIBÉRATION SANS PÉNALITÉ FINANCIÈRE

Il existe également un article dans l'entente collective de la FMRQ qui favorise la participation à des activités de nature pédagogique. Cet article fait en sorte que vous serez quand même rémunéré par votre établissement payeur si vous participez à ce type d'activité.

« 13.06 L'établissement accorde au résident qui en fait la demande, un congé avec solde pour participer aux activités des comités pédagogiques des facultés de médecine, du Collège (CMQ), du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, du Collège des médecins de famille du Canada, du Conseil médical du Canada, de la Fédération des ordres des médecins du Canada, de l'Association des facultés de médecine du Canada et du Collège québécois des médecins de famille. »

DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENT

Afin de vous assurer de respecter la politique qui fait état des règles à suivre quant aux frais de déplacement, aux tarifs d'hôtel, aux frais de subsistance, etc., nous vous invitons à consulter la *Politique de remboursement des dépenses* (Annexe 4) de la FMRQ. Nous joignons également le *Formulaire de remboursement des dépenses* (Annexe 5) de la FMRQ, à compléter pour réclamer le remboursement des frais de représentation.

La majorité des dépenses sont assumées par la FMRQ. Pour vos réservations, veuillez communiquer avec la personne responsable du dossier à la FMRQ au 514 282-0256 ou au 1 800 465-0215 ou par courriel à formation.medicale@fmrq.qc.ca.

Pour soumettre vos formulaires de dépenses accompagnés de vos factures, veuillez les transmettre à Mme Louise Francoeur par courriel à lfrancoeur@fmrq.qc.ca ou par la poste au 630, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 510, Montréal, QC, H3A 1E4.

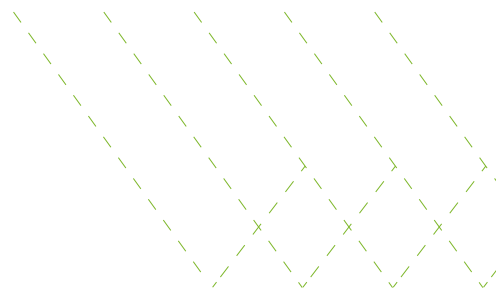
N.B. *Il arrive que les frais soient assumés directement par l'organisation externe. Dans ce cas, vous devrez effectuer la demande de remboursement auprès de ladite organisation. Pour toute information à ce sujet, veuillez communiquer avec Mme Vicki Portelance à la FMRQ.*

JETONS DE PRÉSENCE

Vous avez droit à un jeton de présence de 105\$ par jour de réunion, que ce soit en personne ou par téléconférence, pour chacune des réunions auxquelles vous participez à titre de représentant. Veuillez vous référer à la Politique de remboursement des dépenses de la FMRQ pour plus de détails.

« Un jeton de présence au montant de 105 \$ est alloué aux membres convoqués par la Fédération pour assister à une réunion, qu'ils y assistent en personne ou par téléphone. Cette politique de jetons de présence exclut toutefois les membres du conseil d'administration de la Fédération, dont la rémunération est régie par la Politique de rémunération des membres du conseil d'administration. »

RAPPORT POST-RÉUNION



QUOI?

- ▶ Suite à une réunion ou une téléconférence, vous devez fournir un rapport écrit à la personne responsable du dossier à la FMRQ.
- ▶ Dans votre rapport, on doit trouver :
 - ▶ Les grandes lignes des sujets discutés;
 - ▶ Toute information recueillie lors de la réunion qui peut avoir un impact potentiel (positif ou négatif) sur les médecins résidents•e•s;
 - ▶ Tout nouveau développement ou projet de développement d'une organisation avec laquelle nous travaillons;
 - ▶ Tout changement à des politiques ou des manières de faire d'une tierce organisation;
 - ▶ Toute question ou demande d'information qui exige une action/réponse de la part de la FMRQ ou de ses membres, ainsi que les délais impartis pour ce faire;
 - ▶ Toute prise de position importante par le comité.
- ▶ Vous devez transmettre votre rapport à la FMRQ dans les 10 jours suivant la réunion, afin d'assurer le transfert de l'information en temps opportun, et ce, surtout si une position formelle du conseil d'administration de la FMRQ est requise.
- ▶ En cas d'urgence ou pour toute situation demandant une réaction rapide, veuillez communiquer avec la personne responsable du dossier à la permanence par téléphone pour faire un rapport verbal.

COMMENT?

Il est suggéré de prendre des notes en cours de réunion plutôt que d'attendre plusieurs jours après la réunion, l'information est ainsi plus récente et claire à la mémoire. Vous pouvez suivre le gabarit de rapport ou tout simplement résumer les questions clés.

Si on vous demande un avis et que vous n'êtes pas certain•e de la réponse, signifiez à vos interlocuteur•rice•s que vous souhaitez valider l'information avec la FMRQ et que vous leur reviendrez ultérieurement.



POURQUOI?

- ▶ Le rapport permet d'assurer un suivi des dossiers discutés dans les comités externes des différentes organisations.
- ▶ Il permet aussi de maximiser la compréhension des enjeux et de réduire le temps nécessaire à la révision des rapports de chacune des réunions où siège la FMRQ.
- ▶ Le volume de lecture étant souvent imposant, le rapport facilite la collecte d'informations pertinentes et concises sur quelques pages.
- ▶ De plus, les comptes rendus ou procès-verbaux des organisations externes sont reçus, souvent, plus d'un mois après la réunion. Vos rapports contribuent ainsi à faire avancer les dossiers de la FMRQ plus rapidement et à transmettre l'information aux membres du conseil d'administration, au besoin.

À QUI?

- ▶ Le rapport est conservé à la permanence de la FMRQ (non distribué/**confidentialité assurée**).
- ▶ Il est discuté verbalement par les membres des comités sectoriels de la Fédération et par les membres du conseil d'administration, si nécessaire.
- ▶ Aucun rapport n'est transmis au public, ni affiché sur Internet.

Vous trouverez un gabarit de rapport de réunion à l'annexe 6.

ANNEXE 1

SECTEURS D'INTERVENTION - CONTACTS

FORMATION MÉDICALE, formation.medicale@fmrq.qc.ca

Mme Jocelyne Carrier, coordonnatrice aux affaires pédagogiques – Spécialités

Mme Geneviève Coiteux, coordonnatrice aux affaires pédagogiques – Médecine familiale

AFFAIRES SYNDICALES, affaires.syndicales@fmrq.qc.ca

Mme Marie-Anik Laplante, coordonnatrice aux affaires syndicales

BIEN-ÊTRE DES RÉSIDENTS, schetagne@fmrq.qc.ca

M. Sylvain Schetagne, directeur, recherche et action sociopolitique

EFFECTIFS MÉDICAUX

MF prem-mf@fmrq.qc.ca

SP pem-sp@fmrq.qc.ca

Mme Geneviève Coiteux, PEM/PREM en MF

Mme Johanne Carrier, PEM dans les autres spécialités

COORDONNÉES DE LA FMRQ

Fédération des médecins résidents du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 510, Montréal (Québec) H3A 1E4

T 514 282-0256 – 1 800 465-0215

F 514 282-0471

www.fmrq.qc.ca

info@fmrq.qc.ca



[HTTPS://FACEBOOK.COM/FMRQC](https://facebook.com/fmrqc)



@FMRQ

ANNEXE 2

LISTE DES PRINCIPAUX SUJETS PERTINENTS SUR LESQUELS LA FMRQ A PRIS POSITION RÉCEMMENT

- Changement des règles de gestion des PREM en MF
- Compétence par conception/Impact du déploiement au sein des programmes de formation et protection des renseignements personnels dans le ePortfolio (sondages et suivi auprès des facultés et du Collège royal)
- Qualité de la traduction des examens de certification (Collège royal et Collège des médecins de famille du Canada)
- Protection des renseignements personnels des médecins résident•e•s (Transfert des données par les facultés)
- Processus de jumelage CaRMS dont les délais de jumelage MU3 vs les délais d'octroi des PREM
- Diversité de la pratique en médecine familiale
- Formations complémentaires/Règles entourant l'embauche de fellows étrangers
- Surspécialités pédiatriques/Élimination possible du double comptage de la 4^e année/Prolongation possible de la formation en surspécialité

ANNEXE 3

LISTE DES ORGANISATIONS EXTERNES

Vous trouverez ci-dessous la liste des organisations externes et comités/événements auxquels la FMRQ a obtenu un siège et/ou où elle est représentée.

L'ASSOCIATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU CANADA (AFMC)

- Conseil de gouvernance collaborative de l'Éducation médicale postdoctorale (EMPo)
- Groupe de travail sur le généralisme
- Comité de l'AFMC sur le jumelage des résidents (CAJR)
- Comité de l'AFMC sur la gérance des données
- Comité de supervision du projet sur les opioïdes
- Conférence canadienne sur l'éducation médicale (CEEM)

LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC (CMQ)

- Comité des études médicales et de l'agrément (CÉMA)

LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA (CMFC)

- Conseil d'administration
- Forum sur la médecine familiale
- Section des résidents
- Comité de l'agrément
- Bureau des examinateurs

LE COLLÈGE QUÉBÉCOIS DES MÉDECINS DE FAMILLE (CQMF)

- Assemblée scientifique annuelle
- Symposium étudiant sur la médecine familiale

LE COLLÈGE ROYAL DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA (CRMCC)

- Conseil
- Comité de l'éducation spécialisée
- Comité des spécialités
- Comité de l'évaluation
- Comité des titres
- Comité de l'agrément
- Comité de l'agrément des programmes de résidence
- Comité de l'agrément des programmes de simulation
- Comité des affaires des associés
- Comité consultatif régional – 4 (CCR-4)
- Conférence internationale sur la formation des résidents (CIFR)
- Comité de planification de la CIFR

LISTE DES ORGANISATIONS EXTERNES

CONSORTIUM CANADIEN D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE RÉSIDENCE (CANRAC)

Comité conjoint d'amélioration des normes d'agrément des programmes de résidence
Comité consultatif sur le processus de l'agrément

LE CONSEIL MÉDICAL DU CANADA (CMC)

Conseil d'administration
Sous-comité des finances
Assemblée annuelle

LA FÉDÉRATION DES ORDRES DE MÉDECINS DU CANADA (FOMC)

Réunion annuelle générale et congrès

ASSOCIATION CANADIENNE DES DIRECTEURS DE PROGRAMME DE MÉDECINE INTERNE (ACDPMI)

Rencontre annuelle

LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC (FMOQ)

Conseil général
Comité des jeunes médecins
Comité de direction du mentorat

LE SERVICE DE JUMELAGE CANADIEN (CARMS)

Conseil d'administration
Assemblée annuelle des membres
Comité de révision du processus d'inscription en ligne aux programmes de formation postdoctorale
Comité des prix de reconnaissance du CaRMS
Comité conjoint sur la politique concernant la violation du jumelage
Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour les candidatures et la sélection (MPCS)

La FMRQ est également présente lors des visites externes d'agrément au sein des quatre (4) facultés de médecine québécoises.

ANNEXE 4

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA FMRQ

1-PRÉAMBULE

La Fédération des médecins résidents du Québec adopte, sur une base annuelle, les conditions de remboursement des frais liés aux déplacements des personnes à son emploi et des membres, les médecins résident•e•s, lorsque ces personnes sont appelées à se déplacer pour assister à des réunions ou congrès.

2-OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

S'assurer que toutes les personnes impliquées adhèrent à la politique, dans le but de contrôler les dépenses, mais aussi de s'assurer que les personnes concernées soient remboursées pour des frais liés à leur travail/implication syndicale.

3-CHAMPS D'APPLICATION

Les tarifs de remboursement indiqués dans cette *Politique* s'appliquent à toutes les personnes mandatées par la FMRQ pour participer à des activités de représentation au sein de divers comités ou dans le cadre de congrès, par exemple. Cette politique s'applique également aux employé•e•s de la Fédération, dans les mêmes circonstances.

4-GÉNÉRALITÉS ET PRINCIPES

4.1. JETONS DE PRÉSENCE

Un jeton de présence au montant de 105 \$ est alloué aux membres convoqués par la Fédération pour assister à une réunion, qu'ils y assistent en personne ou par téléphone. Cette politique de jetons de présence exclut toutefois les membres du conseil d'administration de la Fédération, dont la rémunération est régie par la *Politique de rémunération des membres du conseil d'administration*. Les autres activités auxquelles participent des délégué•e•s ou des membres, par exemple, une présentation thématique faite à l'intention d'autres membres ou des rencontres de type « tournée sectorielle » ne donnent pas droit à l'allocation du jeton de présence, sauf dans des cas exceptionnels où le conseil d'administration l'aurait préalablement autorisé.

Les titulaires des présidences du CBER et du CPEM sont également éligibles à un jeton de présence lorsqu'ils participent à une réunion de l'assemblée des délégué•e•s de la Fédération.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA FMRQ

4.2. FRAIS DE DÉPLACEMENT

AUTOMOBILE

Québec – Montréal (aller-retour)	220 \$
Sherbrooke – Montréal (aller-retour)	160 \$
Sherbrooke – Québec (aller-retour)	220 \$
Montréal – Ottawa (aller-retour)	180 \$
Autres trajets de moins de 400 km	0,45 \$ / kilomètre

Train – autobus – avion (si nécessaire)
Coût du transport (avec pièces justificatives)

L'autobus et le train devraient être les moyens privilégiés (plutôt que l'avion) pour les réunions à moins de 400 km. La FMRQ rembourse le prix du billet aller-retour. Pour le train, il est autorisé de voyager en classe Affaires, cependant les classes Affaires Plus et Économie Plus ne sont pas remboursées. Il est de la responsabilité de la personne de prévoir l'achat du billet à l'avance afin d'assurer un coût favorable.

Les réservations d'avion, s'il y a lieu, seront faites par la Fédération au meilleur tarif possible. La personne doit confirmer son besoin de déplacement dès que possible, afin que les réservations puissent être faites au meilleur tarif. À défaut, si la personne a négligé d'aviser la Fédération dans des délais raisonnables, celle-ci pourrait être tenue d'en assumer la différence. La Fédération ne remboursera pas un billet d'avion acheté directement sans approbation préalable.

AUTRES TRAJETS 400 KM ET PLUS

Lors d'un trajet de 400 km et plus, le transport doit être discuté avec la Fédération dès que possible, idéalement 30 jours d'avance. Un moyen de transport (autobus, train ou avion) à la fois confortable pour la personne et raisonnable financièrement sera déterminé. L'utilisation de l'automobile est découragée pour les trajets de 400 km et plus desservis par des transports collectifs.

4.3. REPAS ET HÉBERGEMENT

Les montants maximums (incluant taxes et service) autorisés et remboursés sur remise de pièces justificatives sont :

A - Pour les repas par personne :

- 20 \$ pour un déjeuner
- 35 \$ pour un dîner
- 50 \$ pour un souper

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA FMRQ

Précision : La Fédération rembourse le repas consommé durant la réunion, le repas dont le défraiement du coût a été rendu nécessaire par la tenue de la réunion ou un repas pris dans le cadre du déplacement pour aller ou revenir de la réunion, si celle-ci a nécessité un déplacement interurbain. Mais si la personne décide de prolonger son séjour au lieu de la réunion ou de séjourner dans un autre endroit en route vers ou au retour de la réunion pour des raisons qui n'ont pas de lien avec les affaires de la Fédération, elle ne peut alors réclamer de frais de repas (ni d'ailleurs de frais de transport, d'hébergement ou autre) qui résultent de cette prolongation de séjour.

B - Pour l'hébergement :

Les réservations pour l'hébergement, s'il y a lieu, seront faites par la Fédération, là où la Fédération a négocié des tarifs préférentiels ou à un endroit déterminé par la Fédération où des tarifs raisonnables s'appliquent. La personne doit confirmer ses besoins d'hébergement dès que possible, afin que les réservations puissent être faites aux tarifs préférentiels ou raisonnables. À défaut, si la personne a négligé d'aviser la Fédération dans des délais raisonnables, celle-ci pourrait être tenue d'assumer la différence entre le coût réel et le tarif concurrentiel ou préférentiel qui aurait été applicable autrement.

Dans certaines circonstances, notamment lorsque le tarif négocié par la FMRQ ne peut être respecté en raison de la non-disponibilité des chambres ou de la période de l'année, le montant admissible sera adapté en fonction de ce qui est disponible, au meilleur coût possible.

Pour les réunions fédératives tenues à l'extérieur de Montréal, les tarifs négociés seront déterminés par la FMRQ, selon l'endroit de la réunion ou rencontre.

4.4. FRAIS DE REPRÉSENTATION OU AUTRES FRAIS

Frais de représentation

Les frais de représentation, notamment pour les réunions ou rencontres tenues à l'extérieur des comités fédératifs, seront remboursés en tenant compte du lieu, de la nature et du contexte de l'événement.

Réunions fédératives

Les remboursements de frais encourus dans le cadre des réunions fédératives qui seraient supérieurs aux sommes prévues dans la présente politique doivent être approuvés par le conseil d'administration en tenant lieu, de la nature et du contexte de l'événement, sauf si les dépenses dudit événement ont déjà été autorisées dans le cadre de l'adoption du budget annuel.

Autres frais

Le remboursement de toute autre dépense doit faire l'objet d'une autorisation préalable à moins que cette dépense ne soit déjà autorisée dans le cadre budgétaire.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE LA FMRQ

4.5. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le formulaire de dépenses de la Fédération doit être complété et signé et il doit contenir les informations suivantes :

- le nom des personnes concernées;
- la date et la nature de la dépense;
- l'instance politique, la rencontre, l'activité ou le comité dans le cadre duquel les dépenses ont été engagées;
- Les pièces justificatives originales ou des reproductions de qualité raisonnable (lisibles).

Les formulaires de dépenses doivent être acheminés à la Fédération au fur et à mesure en cours d'année. L'acheminement par voie électronique du formulaire et de copies des pièces justificatives est accepté.

Les dépenses non justifiées ou sans pièces justificatives ne seront pas remboursées.

Les personnes détenant des cartes de crédit au nom de la Fédération devront fournir les preuves justificatives dans les plus brefs délais possibles avec les renseignements ci-haut mentionnés.

5-RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA FMRQ

La responsabilité de la FMRQ en lien avec la Politique de remboursement des dépenses est d'assurer un contrôle des dépenses, dans un souci de respecter les prévisions budgétaires adoptées annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

La révision annuelle des modalités de remboursement des dépenses vise à s'assurer que les montants identifiés répondent aux besoins et demeurent concurrentiels pour des organismes du même type que la FMRQ.

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Nom : _____ Date de la réunion : _____

Nom du comité	
<input type="checkbox"/> 4310 Assemblée des délégué(e)s	<input type="checkbox"/> 4365 Comités Ad-Hoc
<input type="checkbox"/> 4320 Conseil d'administration	<input type="checkbox"/> 4380 C.B.E.R
<input type="checkbox"/> 4330 Comité exécutif	<input type="checkbox"/> 4390 C.P.E.M
<input type="checkbox"/> 4340 C.A.P. Spéc.	<input type="checkbox"/> 4400 Frais de représentation : _____
<input type="checkbox"/> 4342 C.A.P. M-F	<input type="checkbox"/> 4402 Tournée des UMF
<input type="checkbox"/> 4350 C.A.S.	<input type="checkbox"/> 4690 Rencontre de négociation
<input type="checkbox"/> 4360 Comités du C.A : _____	<input type="checkbox"/> 4691 Arbitrage de griefs

Frais réclamés	Montants réclamés (taxes incluses)
DÉPLACEMENTS	
Auto	
<input type="checkbox"/> Québec-Montréal Montréal-Québec 220 \$	
<input type="checkbox"/> Sherbrooke-Montréal Montréal-Sherbrooke 160 \$	
<input type="checkbox"/> Sherbrooke-Québec Québec-Sherbrooke 220 \$	
<input type="checkbox"/> Autre	
Spécifiez : _____ Nombre de kilomètres : _____	
Train	
<input type="checkbox"/>	
Avion	
<input type="checkbox"/>	
Autobus	
<input type="checkbox"/> Trajet : _____	
Hôtel	
<input type="checkbox"/>	
Restaurant	
<input type="checkbox"/>	
Taxi(s)	
<input type="checkbox"/>	
Stationnement	
<input type="checkbox"/>	
Jeton de présence 105 \$	
<input type="checkbox"/>	
Autre frais	
<input type="checkbox"/> Précisez : _____	
Total	

Signature : _____ Date : _____

IMPORTANT : Vous devez joindre tous les reçus. Veuillez les digitaliser et les retourner avec le formulaire complété, par courriel ou par la poste.

ANNEXE 6

GABARIT DE RAPPORT

RAPPORT DE RÉUNION – COMITÉ EXTERNE

ORGANISME

COMITÉ/GROUPE
DE TRAVAIL

ACTIVITÉ

REPRÉSENTANT•E

DATE

FAITS SAILLANTS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

ACTIONS/SUIVI S'IL YA LIEU

ANNEXES

N.B. Il est important de transmettre les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents reçus directement à la personne responsable du dossier au sein de la FMRQ, afin que ceux-ci puissent être colligés et transmis aux autres personnes concernées, le cas échéant.

ANNEXE 7

LIBÉRATION SANS PÉNALITÉ 75 %

CONFÉRENCE DES VICE-DOYENS AUX ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC



Le 4 juillet 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Christian Campagna
Président
Fédération des médecins résidents du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 1E4

Objet : Libération sans pénalité des résidents dans le cadre de certaines activités

Monsieur le Président,

Les membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales confirment, par la présente, le renouvellement de leur accord pour la libération des médecins résidents sans pénalité sur le plan des absences (75 %), afin qu'ils puissent assister aux activités des Journées Carrière (Norme 6.1.2.1), de la Journée du médecin résident (Rôle CanMEDS : professionnel, Normes 5.1.3.5 & 3.2.2.3), aux visites d'agrément (Rôle CanMEDS: collaborateur, Norme 9), au Colloque annuel sur les PREM en médecine familiale pour les R-1 (Norme 6.1.2.1) et à tout comité ou réunion d'un organisme québécois ou canadien lié aux études médicales ou à l'agrément (Rôles CanMEDS : Leader, professionnel et collaborateur).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la
Conférence des vice-doyens aux études médicales
postdoctorales
des facultés de médecine du Québec,

Armand Aalamian
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales
Faculté de médecine
Université McGill

c. c. Membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
Monsieur Patrice Savignac Dufour, Directeur général, FMRQ

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6

T 514 288.8524
info@bci-qc.ca
bci-qc.ca